

dans l'ensemble bien servi le pays. Elle nous permet, au moins en ce qui concerne les exportations de l'Ouest du Canada, de vendre le produit canadien à un prix élevé aux États-Unis et permet aux gens qui habitent à l'est de la vallée de l'Outaouais d'acheter le produit à bas prix sur le marché international. Le consommateur, bien entendu, qui a supporté le coût de cette opération a été le consommateur de l'Ontario, mais les producteurs de l'Ouest surtout ont souligné qu'en même temps les producteurs de l'Ontario avaient accès à un gaz naturel économique, ce qui rétablissait quelque peu leur situation.

Quels que puissent avoir été les avantages de ce système, nous pouvons reconnaître, je pense, que la situation s'est modifiée considérablement. Tout d'abord, comme tous les orateurs précédents l'ont indiqué, les États-Unis ont cessé d'être un producteur effectif de pétrole et sont devenus un importateur très important. De plus, grâce à cette situation, le Canada a non seulement atteint le but dont on a parlé pendant tant d'années à la Chambre, c'est-à-dire le plein accès au marché américain, mais il a aussi réussi à vendre autant de pétrole sur le marché américain que les systèmes canadiens actuels peuvent produire, à la suite de bonnes méthodes de conservation.

De ce côté, nous avons déjà atteint un plafond de production à partir des sources de l'Ouest canadien, et, au même moment, la scène internationale a changé. Ce qui au début était un système visant à assurer un marché ontarien protégé au producteur de l'Ouest au moyen d'une politique nationale du pétrole est maintenant devenu un système qui procure au consommateur ontarien une sécurité d'approvisionnement que le consommateur de l'Est du Canada, à l'est de la vallée de l'Outaouais, n'a pas, et qu'ont, en fait, très peu de consommateurs ailleurs dans le monde.

Ceci me ramène donc aux deux points qu'a soulevés le député, et je les exprime sous forme de questions. Premièrement, devrions-nous passer du système de politique nationale du pétrole et de la ligne de la vallée de l'Outaouais qui existe depuis 11 ou 12 ans et, comme le suggère l'honorable député, l'ouvrir à la concurrence totale, et, deuxièmement, devrions-nous mettre au point un régime de contrôle des prix au sein du marché afin que, comme il l'a dit, le prix du pétrole et des produits pétroliers au Canada soit beaucoup plus bas que le prix international courant? Ces deux questions sont difficiles, et je conviens avec l'honorable député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) qu'il s'agit là du genre de questions majeures sur lesquelles nous devrions nous pencher, non seulement au cours des débats de la Chambre mais au cours des débats entre les diverses régions du Canada qui seront touchées.

Je ne prétends pas faire la morale aux deux députés qui sont originaires de la région des Prairies et qui sont les porte-parole de l'Ouest canadien, mais je trouve certainement qu'ils devraient tenir compte du point de vue des producteurs de l'Ouest qui, loin d'être en mesure de vendre leur produit sur le marché canadien à un prix inférieur à celui qu'il rapporterait sur les marchés internationaux, voudraient bien obtenir le prix le plus élevé possible pour leur pétrole ou leur gaz sur n'importe quel marché, national ou international.

M. Douglas: Il s'agit de savoir à qui appartient ce pétrole?

M. Macdonald (Rosedale): On a parlé du premier ministre de l'Alberta. Il croit fermement qu'il s'agit de son pétrole. Je lui prête deux bons arguments qu'il peut faire

Régie des produits pétroliers

valoir beaucoup plus éloquemment que moi. Les voici, et le premier est celui-ci: sous la forme d'un loyer économique et au moyen de redevances, cette exploitation sera beaucoup plus profitable pour lui et pour les habitants de sa province, puisque après tout, il s'agit là d'un actif qui se gaspille, s'ils obtiennent un prix plus élevé pour leur produit. Le deuxième argument est le suivant: étant donné les prix plus élevés, on encouragera davantage l'exploration pétrolière dans cette province et dans les provinces voisines, ce qui sera avantageux pour la trésorerie provinciale et procurera des avantages sur le plan économique aux habitants de l'Ouest canadien.

C'est là une des questions qu'il nous faut étudier à l'échelle nationale lorsque nous devons concilier les intérêts régionaux de l'Ouest canadien qui exigent que nous obtenions le meilleur prix possible pour ce produit, et l'intérêt des consommateurs des autres régions du Canada pour qui nous tachons d'obtenir le produit au prix le plus bas possible. Il me semble que, dans l'Ouest du Canada, on n'accepterait pas, du moins pas immédiatement, la proposition du député préconisant l'établissement d'un système de deux prix. Évidemment, cela devra faire l'objet d'un débat.

En deuxième lieu, je reprends un argument que le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a fait valoir de façon efficace. Il s'agit de la sécurité des stocks. Cela concerne la ligne de démarcation qu'est la vallée de l'Outaouais. On peut faire valoir un argument de poids—et le député a certainement très bien réussi à le faire—c'est-à-dire qu'au lieu de supprimer cette ligne entièrement, il faudrait étudier sérieusement la possibilité de la déplacer, non pas vers l'Ouest ou en l'éliminant tout à fait, mais vers l'Est afin de protéger les marchés importants de raffinage de la région de Montréal en leur assurant ainsi la sécurité de l'approvisionnement en matières premières, sécurité dont le marché de l'Ontario jouit déjà. Cette initiative, bien entendu, irait également à l'encontre de la proposition du député. Je dois dire qu'elle pose aussi des problèmes évidents et pour les raffineurs du marché du Québec et pour les producteurs de l'Ouest du pays, qui croient sans doute pouvoir obtenir un meilleur prix pour leur produit en le vendant sur un marché plus près que celui de Montréal.

● (1720)

Voilà le genre de problèmes auxquels le pays devra remédier, étant donné l'évolution qui s'est produite depuis l'établissement de notre première politique nationale sur le pétrole au début des années 1960. Ce sont autant de questions fondamentales dont on traite, avec d'autres, dans les études sur la politique de l'énergie, en voie de publication paraît-il, et dont nous espérons disposer avant l'ajournement de la Chambre cet été. Voilà le genre de questions dans lequel la Chambre et le pays vont se trouver engagés, dans lequel le gouvernement, dans ses rapports avec les gouvernements provinciaux et dans l'étude du point de vue des particuliers, va se trouver profondément engagé cette année. Ce sont là des questions difficiles qui exigent en quelque sorte l'unanimité sur le plan national, comme celle qui s'est faite il y a environ une dizaine d'années, et cette unanimité se fera à partir des analyses effectuées, qui permettront, nous l'espérons, de modifier la politique actuelle.